

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2019  
**Date d'édition :** 19.02.2020

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

L' Orotol® plus est un concentré exempt d'aldéhydes très efficace pour désinfecter, désodoriser, nettoyer et entretenir les systèmes d'aspiration, des crachoirs ainsi que tous les récupérateurs d'amalgame.

##### Catégorie de produits [PC]

PC 0 - Autres

Désinfectants

##### Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

**Rue :** Max-Planck-Straße 27

**Code postal/Lieu :** 70806 Kornwestheim

**Téléphone :** +49 7154 1308-0

**Télécopie :** +49 7154 1308-40

**Contact pour informations :** DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 8, rue Paul Héroult, 92500 Rueil-Malmaison, France

Tel: +33 1 55691150, Fax: +33 1 55691151, info@durr.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1C ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1C ; Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2019  
**Date d'édition :** 19.02.2020

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)



Corrosion (GHS05)

### Mention d'avertissement

Danger

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

DIMÉTHYLEDIOCTYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P353 Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

Orotol® plus contient composés d'ammonium quaternaires, composants nettoyants alcalins, complexants, agents antimoussants spéciaux, matières odorantes et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

#### Composants dangereux

DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489369-18 ; N°CE : 230-785-7; N°CAS : 7320-34-5

Poids :  $\geq 5 - < 10$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 4 ; H413

DIMÉTHYLEDIOCTYLE-CHLORURE D'AMMONIUM; Numéro d'enregistrement REACH: - ; N°CE : 226-901-0; N°CAS : 5538-94-3

Poids :  $\geq 3 - < 5$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H310 Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 012119970550-39 ; N°CE : 287-089-1; N°CAS : 85409-22-9

Poids :  $\geq 0,5 - < 1$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33 ; N°CE : 215-181-3; N°CAS : 1310-58-3

Poids :  $\geq 0,5 - < 1$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

EUCALYPTOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119967772-24 ; N°CE : 207-431-5; N°CAS : 470-82-6

Poids :  $< 0,1$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Skin Sens. 1 ; H317

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2019  
**Date d'édition :** 19.02.2020

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

#### Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Pour les secouristes

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2019  
**Date d'édition :** 19.02.2020

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

### Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

#### Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( F )

Valeur seuil : 2 mg/m<sup>3</sup>

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

##### DNEL/DMEL

DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 0,68 mg/l

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : > 70 mg/kg

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2019  
**Date d'édition :** 19.02.2020

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

---

Facteurs de sécurité : 24 h  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 10,87 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 2,79 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 44,08 mg/m<sup>3</sup>  
DIMÉTHYLEDIOCTYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 7,5 mg/kg  
Facteurs de sécurité : 24 h  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)  
Voie d'exposition : Dermique  
Valeur seuil : 7,5 mg/kg  
Facteurs de sécurité : 24 h  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Industriel)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 44 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Industriel)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 12,5 mg/kg  
Facteurs de sécurité : 24 h  
HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>  
**PNEC**  
DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur seuil : 0,05 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur seuil : 0,5 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur seuil : 0,005 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur seuil : 50 mg/l  
DIMÉTHYLEDIOCTYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur seuil : 0,001 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur seuil : 0,00001 mg/l

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2019  
**Date d'édition :** 19.02.2020

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur seuil : 0,5 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

###### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

##### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

#### Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Autres mesures de protection

Assurer une aération suffisante.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

**Couleur :** jaune

**Odeur :** Citron

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	( 1013 hPa )		non déterminé
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	env.	100 °C
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )		non déterminé
<b>Point éclair :</b>			non applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>			non applicable
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>Densité :</b>	( 20 °C )		1,084 - 1,09 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		100 Pds %
<b>pH :</b>			12,3 - 12,9
<b>pH :</b>	( 20 °C / 20 g/l )		10 - 10,4
<b>log P O/W :</b>			non déterminé
<b>Seuil olfactif :</b>			non déterminé
<b>Teneur en COV maximale (CE) :</b>			6,6 Pds %
<b>Liquides comburants :</b>	Non applicable.		
<b>Propriétés explosives :</b>	Non applicable.		
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</b>	Peut être corrosif pour les métaux.		

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2019  
**Date d'édition :** 19.02.2020

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Réaction au contact des acides: dégagement de chaleur.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction possible au contact des acides.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Acide

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	ETA ( CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg

##### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable

##### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Inhalation (vapeur)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration

**Mise à jour :** 16.12.2019

**Date d'édition :** 19.02.2020

**Version (Révision) :**

6.0.0 (5.0.0)

Dose efficace : négligeable  
Paramètre : LC50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 1,1 mg/l  
Méthode : OCDE 403

### Corrosion

Oeil du lapin: pas irritant. Solution à 2 %. Méthode : OECD 405.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Cobaye: pas d'effet sensibilisant (solution à 2 %). Méthode : OECD 406.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune information disponible.

## 11.5 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : LC50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203

Paramètre : LC50 ( DIMÉTHYLEDIOCTYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3 )  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 0,35 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : LC50 ( DIMÉTHYLEDIOCTYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3 )  
Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 0,55 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : LC50 ( CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9 )  
Espèce : Tête de boule  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 0,28 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : LC50 ( CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9 )  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 0,85 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203

Paramètre : LC50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )  
Espèce : Gambusia affinis (Poisson moustique)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 80 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : LC50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration

**Mise à jour :** 16.12.2019

**Date d'édition :** 19.02.2020

**Version (Révision) :**

6.0.0 (5.0.0)

Espèce : Poecilia reticulata (Guppy)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 165 mg/l  
Temps d'exposition : 24 h  
Paramètre : LC50 ( EUCALYPTOL ; N°CAS : 470-82-6 )  
Espèce : Tête de boule  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 102 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC  
Espèce : Poecilia reticulata (Guppy)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons  
Dose efficace : 1,1 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 1,1 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

### Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés

Paramètre : NOEC  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 0,26 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : ErC50  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance  
Dose efficace : 4,42 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

### Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 1,25 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 201

### Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Paramètre : EC50 ( DIMÉTHYLEDIOCTYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 5 - 22 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Méthode : OCDE 209  
Paramètre : EC50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM; N°CAS : 85409-22-9 )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2019  
**Date d'édition :** 19.02.2020

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	7,75 mg/l
Temps d'exposition :	3 h
Méthode :	OCDE 209
Paramètre :	EC50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	22 mg/l
Temps d'exposition :	15 min

### Toxicité terrestre

#### Toxicité pour les oiseaux

##### Toxicité pour les oiseaux (reproduction)

Paramètre :	Toxicité pour les oiseaux (reproduction) ( DIMÉTHYLEDIOCTYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3 )
Espèce :	Colinus virginianus (caille blanche)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë et subchronique pour les oiseaux
Dose efficace :	1300 ppm
Temps d'exposition :	192 h
Paramètre :	Toxicité pour les oiseaux (reproduction) ( DIMÉTHYLEDIOCTYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N°CAS : 5538-94-3 )
Espèce :	Anas platyrhynchos (canard colvert)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë et subchronique pour les oiseaux
Dose efficace :	> 2500 ppm
Temps d'exposition :	192 h

#### Station d'épuration

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

#### Biodégradation

Le produit est facilement biodégradable conformément aux critères de l'O.C.D.E. Méthode : OECD 301 D.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Distribution

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration  
Mise à jour : 16.12.2019  
Date d'édition : 19.02.2020

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

UN 1719

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. ( DIMÉTHYLEDIOCTYLE-CHLORURE D'AMMONIUM · HYDROXYDE DE POTASSIUM )

#### Transport maritime (IMDG)

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. ( DIMETHYLDIOCTYLAMMONIUMCHLORIDE · POTASSIUM HYDROXIDE )

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. ( DIMETHYLDIOCTYLAMMONIUMCHLORIDE · POTASSIUM HYDROXIDE )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8  
Code de classification : C5  
Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de restriction en tunnel : E  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger : 8

#### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8  
Numéro EmS : F-A / S-B  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger : 8

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8  
Dispositions particulières : E 1  
Étiquette de danger : 8

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

#### Directives nationales

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2019  
**Date d'édition :** 19.02.2020

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
Dangers pour l'environnement

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Commission European  
CED = Catalogue Européen des déchets  
CEN = Comité européen de normalisation  
CL50 = Concentration léthale médiane  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction  
CO<sub>2</sub> = Dioxyde de carbone  
COV = Composés organiques volatils  
CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)  
DL50 = Dose léthale médiane  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
IATA = Association international du transport aérien  
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique  
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP  
Mention H = Mention de danger SGH  
NE = Norme Européenne  
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
ONU = Nations Unies  
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)  
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)  
UE = Union Européenne  
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

#### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

#### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® plus Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 16.12.2019  
**Date d'édition :** 19.02.2020

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

---

H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---